



DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE CAUMONT

ARRETE DE CIRCULATION N° 60-2023

Remplacement de poteaux électriques – du 12 décembre 2023 au 15 février 2024
RD 675 et chemin du Rouffard

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAUMONT (Eure)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, et L 2213-1 ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation et de veiller à la sécurité des usagers ;

Considérant la demande présentée par MK TELECOM entreprise représentée par Mr Krim Medhi sise à Avion 62 210, n°2 rue de Ponterlant ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : En raison de changements de poteaux Telecom, la vitesse de circulation sera réduite à 30km/h aux abords du chantier. La voie de circulation sera réduite à hauteur du chantier dans le sens décroissant des points de repères.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Routot 27350
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours

A CAUMONT 11 décembre 2023

Le Maire,

Sylvain BONENFANT



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr